

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 079-200081511-20230405-2023\_045-DE



MAÎTRE DE L'OUVRAGE  
Ville de Melle  
Quartier de la Mairie  
79 500 MELLE



## MARCHE A BONS DE COMMANDES DE TRAVAUX DE REFECTION ET D'AMENAGEMENT DE VOIRIES ET DE RESEAUX DIVERS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MELLE

PERIODE 2023-2025

### RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Date :	17 mars 2023	MARCHE A BONS DE COMMANDE AMENAGEMENT Voiries Réseaux Divers
Réf :	79melle570/dgu/V1	
Etabli par :	DGUERIN	
Vérifié par :	JFROCHAS	

## SOMMAIRE

I.	Contexte général de l'opération et étendue de la consultation.....	3
I.1	Rappel de la consultation .....	3
I.2	- Contexte général de l'opération.....	3
I.3	Déroulement de la procédure. ....	3
II.	Liste des candidatures et offres déposées.....	4
III.	Rappel du contenu des dossiers de candidature .....	4
IV.	Analyse des dossiers de candidature .....	5
IV.1	Candidats non retenus.....	5
IV.2	Candidats retenus.....	5
V.	Contenu de l'offre, précisions et critères de jugement des offres .....	6
V.1	Contenu de l'offre.....	6
V.2	Précisions et questions .....	6
V.3	Rappel des critères de jugement des offres .....	8
VI.	Montant des offres et descriptions .....	10
VI.1	Montant des offres DQE fictifs .....	10
VI.2	ENSEMBLE DES PRIX : .....	11
VI.3	Vérifications du montant des offres.....	11
VII.	Analyse des offres.....	12
VII.1	Valeur technique .....	12
VII.2	Prix.....	15
VIII.	Conclusion de l'analyse des offres et proposition du maître d'œuvre .....	17
IX.	ANNEXES .....	18
IX.1	ANNEXE 1 : Tableaux financiers d'analyse de l'ensemble des prix .....	18
IX.2	ANNEXE 2 : Tableaux financiers d'analyse des bons de commande fictifs .....	18
IX.3	ANNEXE 3 : Tableaux de l'analyse technique détaillée .....	18
IX.4	ANNEXE 4 : Réponses des candidats .....	18

## **I. Contexte général de l'opération et étendue de la consultation**

### **I.1 Rappel de la consultation**

La Ville de Melle a lancé une consultation en application article R-2123-1 du code de la commande publique.

Le mode de consultation choisi par la collectivité est la procédure adaptée.

Elle est lancée en vue de l'attribution d'un marché de travaux.

### **I.2 - Contexte général de l'opération**

Cette consultation porte sur la réalisation des travaux d'aménagement de voirie, réseaux et divers avec passation de bon de commande.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par le cabinet :

BRG Ingénierie 2, impasse des écoles 79120 LEZAY dguerin@brg79.fr Représentée par : M. Dimitri GUERIN
---

L'article 3.6 du règlement de la consultation indiquait les éléments suivants pour les variantes :

-Variantes autorisées

Les variantes par rapport à l'objet de l'accord-cadre et à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

-Variantes exigées

Il n'est pas prévu de variante exigée.

### **I.3 Déroulement de la procédure.**

La consultation a été lancée, en vue de l'attribution d'un marché de travaux, suivant la procédure adaptée suivante :

- Envoi à la publication de l'appel à candidature : le 03 février 2023,
- Plate-forme de dématérialisation : : <http://www.pro-marchespublics.com/>,
- Date limite de remise des offres : le 6 mars 2023 à 12h00,
- Ouverture des plis pour analyse : le 6 mars 2023 à 15h00,
- Présentation à la Commission : le 17 mars 2023 à 09h00,
- Demande de précisions : envoi des demandes le 10 mars 2023.
- Date limite de remise des réponses aux questions : le 15 mars 2023 12h00 sur le site de dématérialisation ;
- Rapport d'analyse des offres. – 17 mars 2023

La commune a reçu **4 offres** électroniques dans les délais. Idem pour les réponses aux demandes de précision.

## **II. Liste des candidatures et offres déposées**

Les 4 offres sont les suivantes :

- 1- Entreprise EUROVIA – Agence de Niort (79)
- 2- Entreprise NATP — Couture d'Argenson (79)
- 3- Entreprise EIFFAGE ROUTE S-O (33) — Agence de la Crèche (79)
- 4- Entreprise SAS COLAS CENTRE OUEST – Agence de Niort (79)

Dans un souci de lecture plus aisée du rapport, la dénomination des entreprises sera la suivante :

- 1- EUROVIA
- 2- NATP
- 3- EIFFAGE
- 4- COLAS

## **III. Rappel du contenu des dossiers de candidature**

Chaque candidat a produit un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui, correspondant aux pièces demandées dans le règlement de la consultation (art.6.1 du R.C) :

### *III.1.1 Pièces de la candidature :*

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (ou formulaire DC1)
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (ou formulaire DC2)
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Rappel de l'article 5.5 du Règlement de la consultation :

Dans la candidature doit être déposé :

- le DUME ou les DC1, DC2, certificats, références
- les attestations d'assurances

#### *III.1.2 Pièces de l'offre :*

Dans l'offre doivent être déposés :

- L' Acte d'engagement,
- Le Bordereau des Prix,
- Le BPU et DQE (4) fictifs reliés au BPU en version excel ou compatible,
- Le Mémoire technique.

## **IV. Analyse des dossiers de candidature**

Vérification des pièces concernant la situation des entreprises :

Le cabinet BRG ingénierie a procédé à la vérification formelle des pièces liées à la candidature.

### **IV.1 Candidats non retenus**

Aucune candidature n'a été rejetée.

### **IV.2 Candidats retenus**

Les candidats disposent des capacités techniques et des références professionnelles suffisantes pour la réalisation des prestations faisant l'objet de la présente consultation.

A noter que l'entreprise EIFFAGE propose un groupement d'entreprise avec l'entreprise STPM (79 500-Melle). Ce groupement dont EIFFAGE est le mandataire propose une réalisation des travaux 80% EIFFAGE et 20 % STPM.

## V. Contenu de l'offre, précisions et critères de jugement des offres

### **V.1 Contenu de l'offre**

Chaque candidat a produit un dossier complet comprenant les pièces énumérées à l'article 6 du règlement de la consultation : projet de marché et mémoire justificatif pour son offre.

Aucun candidat n'a présenté d'offre variante.

Aucune offre n'est rejetée pour absence de pièce.

### **V.2 Précisions et questions**

A la lecture des mémoires techniques et des offres financières, une série de précisions et de questions a été envoyée à chacun des candidats :

Ces questions étaient les suivantes :

#### *V.2.1 Questions NATP*

La question suivante porte sur la valeur technique :

**Matériaux recyclés** : pouvez-vous préciser si vous avez la capacité d'en utiliser, leur provenance, leur fabrication et leur destination prévues ?

La question suivante porte sur les pièces du marché :

**BPU** – pièce n° 4 : pièce manquante dans votre offre en format pdf et excel.

La question suivante porte sur le BPU- DQE fictifs :

**Prix n° 50** : pouvez-vous nous donner un % d'application d'augmentation pour des prix conformément au descriptif du BPU ?

#### *V.2.2 Questions EUROVIA*

La question suivante porte sur la valeur technique :

**Matériaux recyclés** : pouvez-vous préciser si vous avez la capacité d'en utiliser, leur provenance, leur fabrication et leur destination prévues ?

La question suivante porte sur les pièces du marché :

**BPU** – pièce n° 4 : pièce manquante dans votre offre en format pdf et excel.

#### *V.2.3 Questions COLAS*

Les questions suivantes portent sur les incohérences repérées sur les montants unitaires indiqués dans le BPU-DQE fictif :

**Prix n° 2402** : la somme de 0,35 € HT paraît très faible au regard de l'ensemble des prestations prévues dans ce prix, par rapport au prix n°2401. Souhaitez-vous ajuster ce prix ?

Les questions suivantes portent sur les montants unitaires indiqués dans le BPU-DQE fictif : pouvez-vous sous-détailler les prix pratiqués (Main d'œuvre, fourniture, engins...) et nous confirmer les prix unitaires annoncés :

Prix n° 101 ; Prix n° 1005,1006 ; Prix n° 11301,11302.

La question suivante porte sur la valeur technique :

**Matériaux recyclés** : pouvez-vous préciser leur provenance, leur fabrication et leur utilisation prévues ?

#### V.2.4 Questions EIFFAGE

Les questions suivantes portent sur les incohérences repérées sur les montants unitaires indiqués dans le BPU-DQE fictif :

**Prix n° 50** : un pourcentage est demandé, pouvez-vous me confirmer que votre offre est de 1,06 % et non 1,06 € HT?

**Prix n° 6231** : la somme de 30 € HT paraît très faible au regard de l'ensemble des prestations prévues dans ce prix, par rapport à une mise en œuvre au finisseur (prix n°6230 – 300 € HT). Souhaitez-vous ajuster ce prix ?

Les questions suivantes portent sur les montants unitaires indiqués dans le BPU-DQE fictif : pouvez-vous sous-détailler les prix pratiqués (Main d'œuvre, fourniture, engins...) et nous confirmer les prix unitaires annoncés :

Prix n° 100.1 ; Prix n° 2010,2110,2104 ; Prix n° 2911 ; Prix n° 5001,5002,5007,5008 ; Prix n° 6102 ; Prix n° 6210, 6220 ; Prix n° 14012 .

Les questions suivantes portent sur la valeur technique :

**Réalisation** : L'articulation EIFFAGE -STPM n'est pas clairement identifiée dans le mémoire. Nous avons besoin d'avoir les effectifs réellement dédiés au chantier prévu pour chaque entreprise ainsi que d'un conducteur de travaux référent pilotant l'ensemble des équipes du groupement.

**Matériaux recyclés STPM** : pouvez-vous préciser leur provenance, leur fabrication et leur utilisation prévues ? En effet, le prix annoncé au regard de ces matériaux n'est pas en cohérence avec ces matériaux disponibles sur la commune.

**Calendrier de travaux / phasage prévisionnel** : L'articulation EIFFAGE -STPM n'est pas clairement identifiée dans le planning. De même, la décomposition des temps passés indiqués n'est pas en cohérence avec le retour d'expérience de ce type de travaux et le phasage prévisionnel indiqué au chapitre 9.

#### V.2.5 Présentation des réponses par les candidats :

Les 4 candidats ont apporté leurs réponses aux demandes de précisions.

Les réponses des 4 candidats sont présentées en annexe 4 du présent rapport.

L'analyse des offres présentée ci-après tient compte de ces précisions.

### **V.3 Rappel des critères de jugement des offres**

Les critères de jugement des offres ont été définis dans l'article 6 du règlement de la consultation et sont repris ci-après :

Chaque critère sera valorisé selon la notation suivante :

#### **V.3.1** *☞ La valeur technique des prestations sur 40 points :*

Une note de méthodologie est à remettre. Elle devra :

- Décrire et expliquer le processus d'aménagement d'une voirie (moyens utilisés et méthode suivie) en adéquation à l'envergure des travaux (distinguer les différents types de rénovation d'une voirie, détailler une opération d'aménagement de trottoir PMR, détailler une opération d'arasement ou de curage de fossé; détailler une opération de PATA, détailler une opération d'amélioration des écoulements et de l'évacuation des eaux de ruissellement): **15 points**
- La pertinence du calendrier de travaux : présentation d'un planning prévisionnel avec articulations des différentes équipes engagées d'avril à juillet et de septembre à décembre afin de réaliser 500 k€ de travaux : **8 points**
- Expliciter les mesures en faveur de la sécurité et de la gestion de la signalisation de chantier: balisage des déviations, protection des piétons, protections et maintien des emprises de travaux pendant et après le chantier: **5 points**
- Expliciter les mesures en faveur de développement durable: utiliser dans la mesure du possible les matériaux extraits des fouilles, le stockage provisoire à proximité, utiliser des matériaux recyclés; minimiser les transports à vide; favoriser l'emploi local avec les équipes et les sous-traitants: **3 points**
- La tenue du chantier: propreté, poussière, installation, la gestion des déchets: **3 points**
- Expliquer le processus de contrôle et de mesure de la qualité: **2 points**
- Le maintien des activités économiques, commerciales et sociales en périphérie du chantier: **2 points**
- L'établissement d'un programme d'exécution prévisionnel «type» détaillant les phases de préparation , les phases d'exécution et les phases d'opérations préalables à la réception; à partir de la réception d'un bon de commande: **2points**

L'addition des points de chaque sous-critère correspondra à la note de valeur technique.



### V.3.2 Le prix des prestations sur 60 points

Le prix des prestations: sera analysé sur la base de l'ensemble des prix fournis au BPU et sur la base de bons de commande fictifs fournis au présent cahier des charges.

La note de prix des prestations sera calculée de la manière suivante:

#### -Pour l'ensemble des prix du BPU:

Une note sera attribuée selon la formule suivante:

$(\text{Offre la moins onéreuse} / \text{Offre du candidat}) \times 60 \text{ points} = \text{note prix de la prestation}$

L'offre la moins onéreuse et l'offre du candidat correspondent à la moyenne des montants de l'ensemble des prix du BPU.

#### -Pour les bons de commande fictifs:

Une note sera attribuée selon la formule suivante:

$(\text{Offre la moins onéreuse} / \text{Offre du candidat}) \times 60 \text{ points} = \text{note prix de la prestation}$

L'offre la moins onéreuse et l'offre du candidat correspondent à la moyenne des montants de l'ensemble des prix des bons de commande fictifs.

**La note attribuée pour l'ensemble des prix du BPU et la note attribuée pour les bons de commande fictifs compteront chacune pour 50 % dans le critère prix.**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

En cas d'offre paraissant anormalement basse, il sera fait application des articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la Commande Publique. L'entité adjudicatrice demandera toute précision et justification, ainsi que tout détail de prix afin d'apprécier la valeur de cette offre.

## VI. Montant des offres et descriptions

### **VI.1 Montant des offres DQE fictifs**

Les offres reçues (après négociations) pour le bon de commande fictif n°0 sont les suivantes :

	Montant H.T DQE 0 fictif
<b>NATP</b>	161 360,00 €
<b>EUROVIA</b>	121 070,00 €
<b>COLAS</b>	108 850,00 €
<b>EIFFAGE</b>	111 330,00 €

Les offres reçues (après négociations) pour le bon de commande fictif n°1 sont les suivantes :

	Montant H.T DQE 1 fictif
<b>NATP</b>	25 044,00 €
<b>EUROVIA</b>	19 954,00 €
<b>COLAS</b>	17 752,00 €
<b>EIFFAGE</b>	22 964,00 €

Les offres reçues (après négociations) pour le bon de commande fictif n°2,4,5 sont les suivantes :

	Montant H.T DQE 2,4,5 fictif
<b>NATP</b>	110 629,28 €
<b>EUROVIA</b>	119 252,28 €
<b>COLAS</b>	110 095,48 €
<b>EIFFAGE</b>	101 156,88 €

Les offres reçues (après négociations) pour le bon de commande fictif n°3 sont les suivantes :

	Montant H.T DQE 3 fictif
<b>NATP</b>	59 989,74 €
<b>EUROVIA</b>	51 098,80 €
<b>COLAS</b>	61 564,20 €
<b>EIFFAGE</b>	52 787,20 €

## **VI.2 ENSEMBLE DES PRIX :**

Les offres reçues (après négociations) pour l'ensemble des prix sont disponibles en annexe 1 (dossier annexé) de ce rapport.

## **VI.3 Vérifications du montant des offres.**

Tous les montants des offres ont été vérifiés et modifiés à la suite des négociations. Il n'y pas d'erreur dans les Détails Estimatifs Fictifs, le Bordereau des Prix.

## **VII. Analyse des offres**

### **VII.1 Valeur technique**

Les 4 candidats présentent à l'appui de leur offre un mémoire technique sur la base des travaux prévus au cahier des charges.

Les éléments techniques de détails figurent dans le tableau en annexe 3 du présent rapport.

Les documents techniques sont variables d'une offre à une autre, mais sont globalement satisfaisants pour l'ensemble des candidats.

Suite à la négociation, pas de modification des notes techniques.

En page suivante le tableau de synthèse des notes techniques par sous-critère d'analyse.

ANALYSE DES OFFRES - RECAPITULATION DES OFFRES TECHNIQUES

Critères de notation		Note maxi	1	2	3	4
			Candidat 1 - EUROVIA	Candidat 2 - NATP	Candidat 3 - EIFFAGE (+STPM)	Candidat 4 - COLAS
A	Décrire et expliquer le processus d'aménagement d'une voirie (moyens utilisés et méthode suivie) en adéquation à l'envergure des travaux (distinguer les différents types de rénovation d'une voirie, détailler une opération d'aménagement de trottoir PMR, détailler une opération d'arasement ou de curage de fossé ; détailler une opération de PATA, détailler une opération d'amélioration des écoulements et de l'évacuation des eaux de ruissellement) : 15 points	15,0	10,0 satisfaisant	5,0 conforme	14,0 très satisfaisant	12,0 très satisfaisant
B	La pertinence du calendrier de travaux : présentation d'un planning prévisionnel avec articulations des différentes équipes engagées d'avril à juillet et de septembre à décembre afin de réaliser 500 k€ de travaux : 8 points	8,0	6,00 très satisfaisant	4,00 satisfaisant	7,00 très satisfaisant	5,00 satisfaisant
C	explicitier les mesures en faveur de la sécurité et de la gestion de la signalisation de chantier: balisage des déviations, protection des piétons, protections et maintien des emprises de travaux pendant et après le chantier : 5 points	5,0	4,00 très satisfaisant	2,50 satisfaisant	5,00 très satisfaisant	3,00 satisfaisant
D	Expliciter les mesures en faveur de développement durable : utiliser dans la mesure du possible les matériaux extraits des fouilles, le stockage provisoire à proximité, utiliser des matériaux recyclés ; minimiser les transports à vide ; favoriser l'emploi local avec les équipes et les sous-traitants : 3 points	3,0	2,0 satisfaisant	0,5 insuffisant	3,0 très satisfaisant	2,0 satisfaisant
E	la tenue du chantier : propreté, poussière, installation, la gestion des déchets : 3 points	3,0	2,5 très satisfaisant	2,5 très satisfaisant	3,0 très satisfaisant	3,0 très satisfaisant
F	expliquer le processus de contrôle et de mesure de la qualité : 2 points	2,0	2,0 très satisfaisant	0,5 conforme	2,0 très satisfaisant	2,0 très satisfaisant
G	le maintien des activités économiques, commerciales et sociales en périphérie du chantier : 2 points	2,0	0,5 conforme	0,5 conforme	0,5 conforme	2,0 très satisfaisant
H	l'établissement d'un programme d'exécution prévisionnel détaillant les phases de préparation, les phases d'exécution et les phases d'opérations préalables à la réception ; à partir de la réception d'un bon de commande ; l'engagement d'un démarrage des travaux sous 3 semaines après réception du bon de commande : 2 points	2,0	2,0 très satisfaisant	0,5 conforme	1,5 très satisfaisant	2,0 très satisfaisant
			Candidat 1 - EUROVIA	Candidat 2 - NATP	Candidat 3 - EIFFAGE (+STPM)	Candidat 4 - COLAS
TOTAL CRITERE TECHNIQUE		40,0	29,00	16,00	36,00	31,00

Le **classement de la valeur technique**, sur une base de 40 points devient le suivant :

**CLASSEMENT DES OFFRES: CRITERE TECHNIQUE**

	1	2	3	4
	Candidat 1 - EUROVIA	Candidat 2 - NATP	Candidat 3 - EIFFAGE (+STPM)	Candidat 4 - COLAS
VALEUR TECHNIQUE	29,00 pts	16,00 pts	36,00 pts	31,00 pts
Classement	3	4	1	2

## VII.2 Prix

Conformément au règlement de la consultation, la note pour le critère prix est attribuée par la **moyenne** :

**1- de la note obtenue** par comparaison de la somme des offres des DQE fictifs / offre DQE fictif la moins onéreuse ( cf. tableau d'analyse financière en Annexe 2 du présent rapport).

La somme des DQE fictifs prise en compte dans l'analyse du critère prix est la suivante :

	Somme des DQE Règlement de la Consultation
<b>NATP</b>	357 023,02 €
<b>EUROVIA</b>	311 375,08 €
<b>COLAS</b>	298 261,68 €
<b>EIFFAGE</b>	<b>288 238,08 €</b>

L'offre la moins onéreuse est celle de l'entreprise EIFFAGE. Les points distribués pour ce sous-critère sont :

	Somme des DQE Règlement de la Consultation	Note somme des DQE fictifs
<b>NATP</b>	357 023,02 €	48,44 pts
<b>EUROVIA</b>	311 375,08 €	55,54 pts
<b>COLAS</b>	298 261,68 €	57,98 pts
<b>EIFFAGE</b>	<b>288 238,08 €</b>	60,00 pts

**2- de la note obtenue** par comparaison de la moyenne des offres / offres la moins onéreuse pour chaque prix de l'ensemble des prix du bordereau des prix ; cf. tableau d'analyse financière en Annexe 1 du présent rapport.

	Note NATP	Note EUROVIA	Note COLAS	Note EIFFAGE
<i>MOYENNE des notes TOUS PRIX CONFONDUS</i>	38,13 pts	40,83 pts	49,33 pts	44,93 pts

Il en résulte la notation et le classement suivants pour le critère prix (moyenne

CLASSEMENT CRITERE PRIX
-------------------------

	Note de la somme des DQE fictifs	Note de la moyenne des notes de l'ensemble des prix	Note critère prix RC sur 60 points	position
<b>NATP</b>	48,44 pts	38,13 pts	<b>43,28 pts</b>	4
<b>EUROVIA</b>	55,54 pts	40,83 pts	<b>48,18 pts</b>	3
<b>COLAS</b>	57,98 pts	49,33 pts	<b>53,66 pts</b>	1
<b>EIFFAGE</b>	60,00 pts	44,93 pts	<b>52,47 pts</b>	2



## VIII. Conclusion de l'analyse des offres et proposition du maître d'œuvre

Le classement général des offres devient le suivant selon le règlement de la consultation :

		1	2	3	4
		Candidat 1 - EUROVIA	Candidat 2 - NATP	Candidat 3 - EIFFAGE (+STPM)	Candidat 4 - COLAS
PRIX (pondération 60%)	Note DQE fictifs	55,54 pts	48,44 pts	60,00 pts	57,98 pts
	Note Ensemble des Prix	40,83 pts	38,13 pts	44,93 pts	49,33 pts
	<i>Moyenne</i>	<i>48,18 pts</i>	<i>43,28 pts</i>	<i>52,47 pts</i>	<i>53,66 pts</i>
VALEUR TECHNIQUE	NOTE (pondération 40%)	29,00 pts	16,00 pts	36,00 pts	31,00 pts
<b>TOTAL NOTE PONDEREE</b>		77,18 pts	59,28 pts	88,47 pts	84,66 pts
<b>Classement proposé</b>		<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Il ressort de l'analyse des offres que l'entreprise **EIFFAGE** (en groupement avec STPM) présente la meilleure offre.  
 Le maître d'œuvre conseille au pouvoir adjudicateur de retenir l'offre de l'opérateur économique **EIFFAGE / STPM**.

A Lezay  
 Le maître d'œuvre – Dimitri GUERIN  
 Le 20 mars 2023

## **IX. ANNEXES**

### **IX.1 ANNEXE 1 : Tableaux financiers d'analyse de l'ensemble des prix**

DOSSIER ANNEXE

### **IX.2 ANNEXE 2 : Tableaux financiers d'analyse des bons de commande fictifs**

DOSSIER ANNEXE

### **IX.3 ANNEXE 3 : Tableaux de l'analyse technique détaillée**

DOSSIER ANNEXE

### **IX.4 ANNEXE 4 : Réponses des candidats**

DOSSIER ANNEXE